

Metz, le 9 février 2024

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

Affaire suivie par : Gaëlle DELACAUCHY
Tél : 03 87 34 83 50
E-mail : gaelle.delacauchy@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Mairie de Sainte-Marie-aux-Chênes
2 place François Mitterrand
57255 Sainte-Marie-aux-Chênes

OBJET : Renforcement de la buse au PR 299.4 sous l'A4 sur les communes de Sainte-Marie-aux-Chênes et d'Auboué - Porter à connaissance – Avis de recevabilité
N°57-2024-00052

RÉF. : J:\04 - SABE\42 - PE\42c - DIOTA\Routes\A 4\2024_PAC_buse_Ste Marie

P.J. : le courrier de recevabilité du dossier de porter à connaissance
le dossier de porter à connaissance transmis par voie électronique

Madame le Maire,

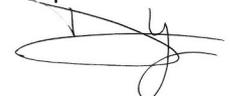
J'ai l'honneur de vous informer que le dossier de «porter à connaissance» au titre de l'article R. 214-40 du code de l'environnement déposé par la SANEF, le 06 février 2024, concernant les travaux de renforcement de la buse au PR 299.4 et permettant le passage du ruisseau de la Noue, est recevable.

Dans le cadre de la gestion du patrimoine d'ouvrages d'art de son réseau, la SANEF prévoit le renforcement de la buse située au PR 299.4 de l'A4. La buse métallique annelée actuelle est en mauvais état. La solution de réfection proposée est la mise en place d'une coque PRV.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous serais reconnaissante de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie pendant la durée d'un mois minimum, du courrier ci-joint adressé à la SANEF valant avis de recevabilité. A l'issue de cet affichage, vous voudrez bien dresser procès-verbal de cette formalité obligatoire que vous m'adresserez en précisant les périodes d'affichage.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline DELLINGER